

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE MINISTRE D'ÉTAT

Paris, le 15 JAN 2007

000059

Monsieur le Président,

Vous avez, au cours de l'année écoulée, appelé mon attention sur la crainte de votre profession de se voir appliquer à compter du 1^{er} janvier 2007 les dispositions de la directive européenne d'octobre 2003 dite « énergie » mettant fin à l'exonération de taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Comprenant vos inquiétudes légitimes et connaissant bien les difficultés économiques réelles auxquelles sont confrontées vos entreprises, je me suis attaché à faire partager cette analyse aux Ministères concernés. Je suis ainsi heureux de vous informer que j'ai été entendu et que le dispositif dérogatoire français dont vous bénéficiez pourra être maintenu en l'état pour l'année 2007. Je viens, en effet, d'en avoir très récemment la confirmation et m'en réjouis pour vous.

Sachez que j'ai également demandé à mes services de participer activement au groupe de travail interministériel qui vient d'être mis en place pour étudier les mesures compensatoires qui, à mon sens, seront nécessaires et indispensables à compter de 2008.

Je suis satisfait que vos attentes aient été prises en considération et je resterai très attentif à l'évolution de la situation dans votre secteur d'activités. Je tiens aussi à vous informer sans délai de cette bonne nouvelle afin que vous puissiez en faire part à l'ensemble de vos adhérents.

En ce début d'année, je vous présente, Monsieur le Président, mes vœux sincères et je vous assure de mes sentiments les meilleurs.

cc urd:amc

Monsieur Jean-Claude FRANCON
Président de la Fédération Nationale
des Taxis Indépendants
139, rue Baraban
69300 LYON

Nicolas SARROUKY

